

Règlement concours Givenchy clients VIP – aout 2017

1. Ce concours en ligne est organisé par ICI PARIS XL, dont le siège social se situe Schaarbeeklei 499 à 1800 Vilvoorde. Pour participer à ce concours, il faut être âgé (le 15/08/2017) de 18 ans ou plus et être domicilié en Belgique. La participation est gratuite et sans obligation d'achat.
2. Le concours débute le 15/08/2017 et se termine le 20/08/2017 à minuit.
3. ICI PARIS XL se réserve le droit de prolonger le concours, de l'interrompre ou d'y mettre fin si des circonstances indépendantes de sa volonté le justifient.
4. Chaque participant ne peut y prendre part qu'une seule fois. En cas de plusieurs participations par une seule et même personne, aucune participation ne sera valable.
5. Pour participer à ce concours, il convient de remplir correctement le formulaire disponible sur le site internet www.iciparisxl.be. Pour pouvoir participer à ce concours, vous êtes entre autres obligé de nous donner votre adresse e-mail. Votre participation n'est pas valable sans adresse email correcte.
6. Les membres du personnel d'ICI PARIS XL et leur bureau de communication ne peuvent pas participer à ce concours. Ceci concerne également les membres de famille vivant sous le même toit que les membres du personnel.
7. Le concours consiste en une question de connaissance relative à Givenchy et en une question subsidiaire.
8. Les gagnants sont les 50 participants qui ont répondu correctement à la question de connaissance et à la question subsidiaire, ou dont la réponse se rapproche le plus de la réponse correcte à la question subsidiaire. En cas d'ex aequo dans la réponse à la question subsidiaire, le gagnant sera désigné par une nouvelle question subsidiaire.
9. Les prix sont 50 flacons du nouveau parfum GENTLEMAN de Givenchy.
10. Les prix sont personnels et ne peuvent pas être cédés. Ils ne peuvent être échangés contre de l'argent comptant ou d'autres prix ou services. En cas de refus du prix ou des conditions liées à ce prix, celui-ci ne sera pas échangé contre de l'argent.
11. Un prix est indivisible et doit être accepté tel qu'attribué.
12. Les coordonnées personnelles des participants sont introduites dans une base de données de la PARFUMERIE ICI PARIS XL SA, ayant son siège social à 1800 Vilvoorde, Schaarbeeklei 499 qui est la responsable du traitement, afin d'assurer le bon déroulement de ce concours, pour entrer en contact avec les gagnants et sont le cas échéant destinées à tenir les participants au courant des activités, actions, promotions et nouveautés d'ICI PARIS XL et de ses marques. Les participants ont un droit d'accès, un droit de correction relatif à leurs coordonnées et le droit de s'opposer gratuitement à leur utilisation à des fins de marketing. Le fait de remplir tous ses coordonnées personnelles demandées, est obligatoire pour participer au concours. Conformément à la loi de 8 décembre 1998, tel que modifié dans la Loi du 11 décembre 1998, les

participants ont le droit de refuser le traitement de leurs données personnelles, d'obtenir l'accès à ces coordonnées et de demande leur correction.

13. Aucune correspondance (lettre, e-mail et/ou communication téléphonique) ne sera échangée à propos de ce règlement, de l'organisation ou du résultat du concours.
14. ICI PARIS XL ne peut pas être tenue responsable sur base de ces conditions de concours ou de ce concours, sauf intention, faute grave ou non-exécution de l'une des prestations principales de ce concours.
15. ICI PARIS XL et ses fournisseurs ne peuvent pas être tenus responsables pour l'utilisation des prix par les gagnants, sauf intention, faute grave ou non-exécution de l'une des prestations principales de ce concours.
16. ICI PARIS XL ne peut être tenue responsable des problèmes techniques avec le site et/ou le système de messagerie. ICI PARIS XL ne peut pas non plus être tenue responsable d'une éventuelle incompatibilité entre les technologies utilisées pour le concours et la configuration hardware- ou software utilisée par le participant.
17. ICI PARIS XL se réserve le droit d'offrir un cadeau similaire en cas de problème avec le cadeau d'origine.
18. ICI PARIS XL a le droit de disqualifier les participants s'ils pensent que les participants n'agissent pas conformément aux conditions et qu'ils tentent d'accéder à l'action de manière frauduleuse
19. Le présent règlement est soumis au droit belge.
20. La participation au concours implique l'acceptation complète du présent règlement.